

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

financier 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

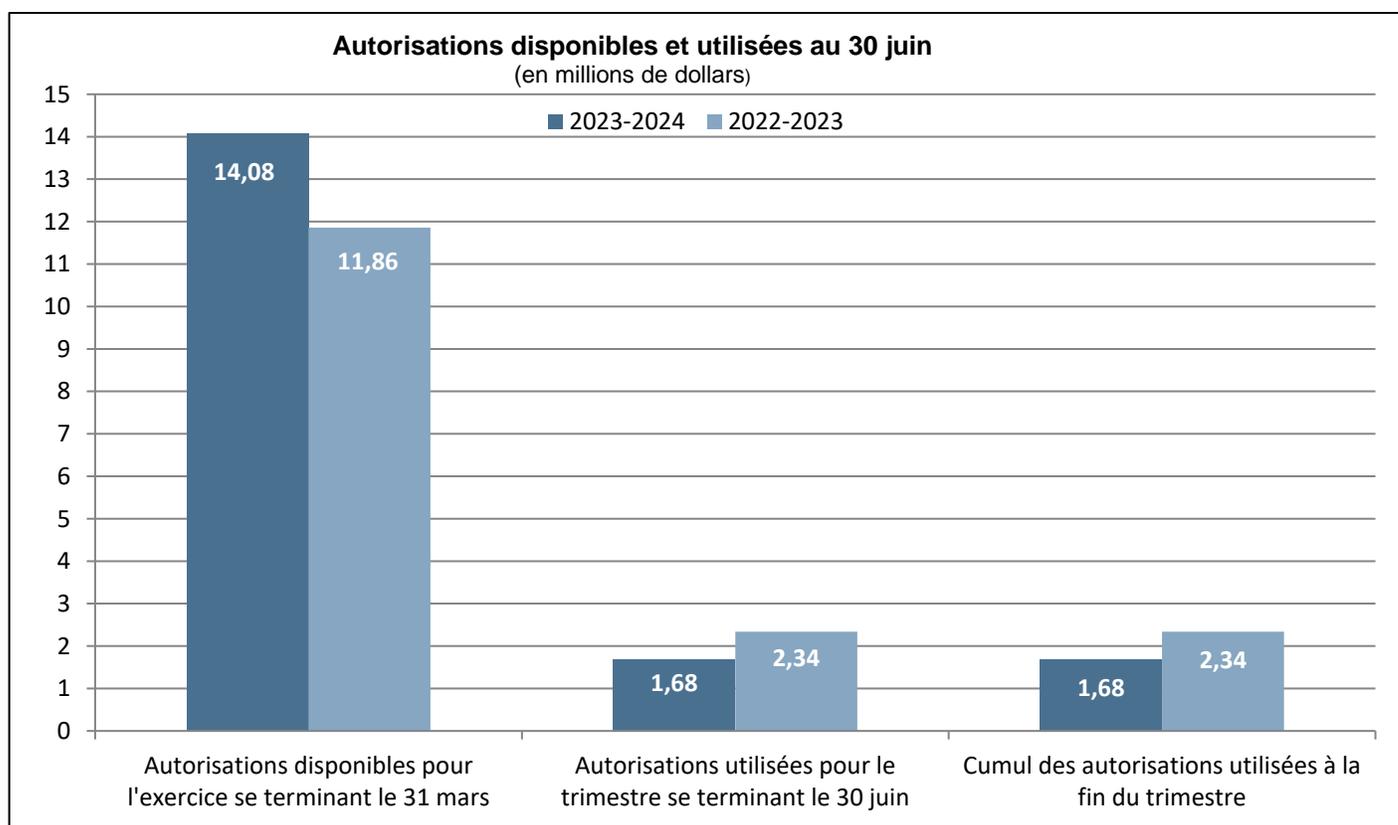
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2023. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Variation des autorisations

Au 30 juin 2023, les autorisations disponibles pour l'exercice 2023-2024 ont augmenté de 2,22 M\$ en comparaison avec le même trimestre de l'exercice précédent, passant de 11,86 M\$ à 14,08 M\$, soit une augmentation de 19 % à la fin du premier trimestre. Cette variation est une combinaison de deux variations :

- Des autorisations temporaires de 2,20 M\$ pour payer partiellement les paiements en remplacement d'impôts pour les biens fédéraux (PERI);
- Une augmentation de 0,02 M\$ pour les dépenses de salaires et les contributions au régime d'avantages sociaux.

État des autorisations au 30 juin (en millier de dollars)	2023-2024			2022-2023			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	11 338	1 494	1 494	9 127	2 136	2 136	2 221	(642)	(642)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	745	186	186	734	183	183	11	3	3
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 000	-	-	2 000	21	21	-	(21)	(21)
Autorisations totales	14 083	1 680	1 680	11 861	2 340	2 340	2 222	(660)	(660)

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin a diminué de 0,66 M\$, passant de 2,34 M\$ à 1,68 M\$, soit une baisse de 28 %. Ces dépenses représentent 12 % des autorisations disponibles, comparativement à 20 % au 30 juin 2022.

La variation la plus significative est dans l'article courant 'Personnel', avec une baisse de 0,47 M\$. Il s'agit d'une variation qui se résorbera au trimestre suivant.

L'article 'Acquisition de matériel et d'outillage' a aussi connu une baisse des dépenses de 0,31 M\$, puisqu'au premier trimestre de l'exercice précédent, la Commission avait procédé au renouvellement de sa flotte de véhicules pour les opérations d'entretien du parc, notamment par l'achat de véhicules électriques.

D'autres variations totalisant une hausse de 0,12 M\$ s'inscrivent dans le cours normal des opérations.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Dépenses par article courant	2023-2024			2022-2023			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	5 648	919	919	5 626	1 389	1 389	22	(470)	(470)
Transports et communications	120	31	31	120	21	21	-	10	10
Information	290	79	79	290	102	102	-	(23)	(23)
Services professionnels et spéciaux	1 000	305	305	1 000	225	225	-	80	80
Location	80	19	19	80	15	15	-	4	4
Services de réparation et d'entretien	1 056	87	87	1 000	63	63	56	24	24
Services publics, fournitures, approvisionnements	500	205	205	500	150	150	-	55	55
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	150	-	-	150	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	500	34	34	500	343	343	-	(309)	(309)
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	4 739	1	1	2 595	32	32	2 144	(31)	(31)
Dépenses totales	14 083	1 680	1 680	11 861	2 340	2 340	2 222	(660)	(660)

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. Comme à la fin de tous les premiers trimestres de ses exercices financiers, elle n'est pas en mesure de signifier qu'elle atteindra le niveau de revenus estimé.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.
- Contraintes budgétaires liées aux dépenses de fonctionnement:
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.
- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.
- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.
- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important lié aux activités, au personnel ou aux programmes n'a eu lieu au cours du premier trimestre de 2023-2024.

Approbation des cadres supérieurs

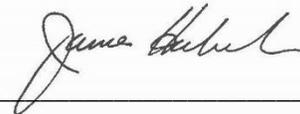
Approuvé par :



Annie Talbot

Secrétaire-directrice générale

Le 28 août 2023



James Haberlin

Directeur principal des finances

Le 28 août 2023